

Lannilis
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

R. il n'y en qu'une, celle de St Sébastien à un
Demi Kilomètre du Bourg, elle appartient à la fabrique.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

R. St Sébastien, martyr

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

R. il n'y en aucune

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

R. 1^{re} celle du Roual, appartenant à la famille Halligon.
2^{de} celle de Dorgat, sous le vocable de St Yves, appartenant à M. Jaffrès.
3^{de} celle de la Motte, sous le vocable de St^e Geneviève, appartenant à M. Jaffrès.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

R. il n'y en a pas.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

R. Les chapelles particulières sus-mentionnées, celle du Roual
surtout, sont pourvues très convenablement sous tous les
rapports.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

R. sont en bon état dans les 4 chapelles précitées.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

Lannilis Le 6 avril 1869.

Algrall, curé